

Question de Daniel Senesael à Philippe Henry Ministre de la mobilité

Objet : Les aires de stationnement pour covoiturage

Monsieur le Ministre,

Il y a 3 ans, je vous interrogeais sur les aires de stationnement pour covoiturage. Vous me répondîtes qu'une expérience pilote était menée dans le brabant wallon et que vous souteniez également l'asbl Taxistop.

A l'entame de cette dernière année de la législature, j'aimerais, Monsieur le Ministre, vous demander de bien vouloir faire le point sur ces éléments et plus généralement sur l'évolution et le développement du covoiturage en Wallonie.

Je vous remercie

Daniel Senesael

Réponse du Ministre Philippe Henry au Député Daniel SENESAEL

Merci Monsieur le Député pour votre question, Celle-ci va nous permettre de faire le point sur le développement du covoiturage en Wallonie, un dossier en effet, qui me tient fort à cœur. Je tiens pour commencer à préciser que, contrairement à ce que nous pourrions croire, le covoiturage n'est pas une pratique marginale chez nous : pour les grandes entreprises, c'est le deuxième mode de transport après la voiture en tant que conducteur et avant le train. Pour ce qui est des tendances, il y a à la fois des signes encourageants et des signes d'inquiétude.

Ce qui m'inquiète, c'est que le taux de remplissage des voitures ne cesse de s'éroder. Le bureau du Plan prévoit même que cette diminution va se poursuivre de manière continue jusqu'en 2030. Une telle évolution serait pourtant dramatique : quel est l'intérêt d'inciter les gens à changer de mode de transport si les routes restent embouteillées par des voitures de plus en plus nombreuses mais de plus en plus vides ? Cette tendance est d'autant plus absurde que c'est aux

heures de pointe que le taux de remplissage des voitures est le plus faible ! Je pense que nous sommes arrivés « à la limite » de ce que peut offrir la mobilité dite « individuelle » et qu'il est grand temps de se tourner vers la mobilité « partagée » et « la voiture en commun ». Ce qui est encourageant, c'est de voir que 65 % des Wallons se déclarent prêts à envisager le covoiturage, d'après une récente étude *Dedicated Research*. Le nombre croissant de personnes inscrites sur les sites de covoiturage ou de *carsharing* en témoigne.

Ce qui est certain, c'est que le potentiel est énorme : pour chaque km parcouru par un citoyen Belge, tous modes confondus, il y a deux km parcourus par une place vide dans une voiture.

De plus, c'est une solution win-win : le covoiturage, c'est moins de congestion et de pollution et ce sont de fameuses économies réalisées grâce au partage des frais.

J'en arrive à votre question concernant les parkings de covoiturage.

Voici les principales conclusions de l'étude-pilote menée en Brabant wallon :

- Il y a un manque important de places de parkings pour faciliter le covoiturage aux abords des grands axes de transport (besoin estimé à un minimum de 240 places rien que pour le Brabant-Wallon) ;
- Ce type d'aménagements demande des moyens financiers conséquents et des délais importants (+ de 3.500 € par place de parkings créée) ;
- Il existe cependant un certains nombre de parkings existants à valoriser ou dont il est nécessaire d'améliorer la signalisation ;
- Il existe une opportunité de mettre officiellement des places de parkings à disposition du covoiturage à travers des partenariats publics-privés.

C'est pourquoi j'ai lancé dès 2011 un marché de services visant à la création d'un réseau de parkings de covoiturage en partenariat public-privé. L'idée : mobiliser des places de parkings sur des parkings privés ouverts au public, typiquement des parkings de grandes surfaces sous-utilisés en semaine.

Il s'agit d'une solution « win-win » pour les différents partenaires :

- Pour la Wallonie : économies substantielles (coûts divisés par 10), rendre visible la pratique du covoiturage par la signalisation ;

- Pour le partenaire privé : apport de clientèle potentielle, image de marque ;
- Pour l'utilisateur : site sécurisant car contrôle social, et proximité de services.

L'inauguration des premiers partenariats (143 places de parkings réparties sur 6 sites privés à travers la Wallonie) aura lieu le mois prochain. L'objectif à court terme est de mobiliser environ 1000 places, voir plus ensuite si l'opération est un succès, afin de créer un maillage fin sur l'ensemble du territoire.

Dans une seconde phase, ce mécanisme devrait être étendu aux Communes, si celles-ci souhaitent mettre à disposition des places de parkings pour le covoiturage. La Région fournira une expertise, les panneaux de signalisation, ainsi que, le cas échéant, une indemnité pour le placement de cette signalisation.

Notez enfin que ce projet est mené en collaboration avec la DGO1 (infrastructures routières) *et le cabinet Di Antonio*. Cette initiative est en effet complémentaire aux efforts entrepris par la Région et certaines Provinces pour mieux signaler et aménager les parkings publics existants ou pour créer de nouvelles infrastructures.

Au niveau local, une des premières mesures que j'ai prise afin de favoriser le covoiturage a été de renforcer le soutien à l'asbl Taxistop qui, historiquement, promeut le covoiturage en Wallonie. J'ai proposé qu'ils ouvrent leur site internet à l'adhésion des Communes, de manière à offrir aux Communes un service « clef sur porte » de covoiturage. Aujourd'hui c'est 73 Communes et/ou initiatives locales qui ont déjà adhéré à ce système, et ce, gratuitement.

Je terminerai en vous présentant le concept de « covoiturage dynamique ». Il s'agit de mettre en œuvre un service en temps réel, qui permet de rendre le covoiturage pratiquement instantané, sécurisé, facile, peu planifié, et accessible via son Smartphone ou par téléphone.

Un des enjeux de ce projet est de permettre la mutualisation des données relatives aux offres de trajets pour tous les organismes qui aujourd'hui offrent des services de covoiturage.

Il s'agit d'un projet très technique qui a nécessité les étapes suivantes :

- en 2011-2012, réalisation d'une étude de faisabilité ;
- fin 2012, nouvel appel d'offre pour désigner un consortium pour mettre en place le système identifié par l'étude de faisabilité.

Le lancement officiel de ce service est prévu en février 2014.

J'ai bon espoir qu'il contribuera au développement du covoiturage en Wallonie, car le covoiturage est la manière la plus économique et durable d'absorber la croissance de la mobilité sans aggraver la situation actuelle.